

## COMMUNIQUE de l'AFSCA

ATTENTION, les éleveurs amateurs d'ovins dont les animaux ne sont pas identifiés ne pourront pas prétendre à une vaccination contre la maladie de la langue bleue.

14/04/2008

**L'AR du 03 juin 2007 relatif à l'identification et à l'enregistrement des ovins, des caprins et des cervidés, oblige entre autres chaque éleveur amateur, d'un ou plusieurs ovins, caprins ou cervidés, à se faire enregistrer dans la banque de données Sanitel. A cet effet, le détenteur doit adresser une notification d'un nouveau cheptel d'ovins, caprins ou cervidés à l'ARSIA (site web [www.arsia.be](http://www.arsia.be) ou par téléphone au 02/ 386 11 20).**

Cette identification et cet enregistrement sont aussi les conditions incontournables pour pouvoir bénéficier de la campagne de vaccination programmée début mai. Pour rappel, à ce jour, aucune sanction ne sera attribuée aux retardataires du moment qu'il se fasse connaître à l'ARSIA/DGZ avant le début de la campagne de vaccination.

Quant à la contribution annuelle à l'AFSCA, elle ne reste exigible que si le nombre de femelles des espèces ovine, caprine ou de cervidé dépasse les 10 unités au 15 décembre de l'année précédente.

Dans tout le pays, la vaccination est obligatoire pour les ovins et bovins, en revanche, pour les caprins et cervidés, la vaccination se fait sur base volontaire.

Seuls les animaux correctement identifiés pourront donc être vaccinés.

L'AFSCA participe aux frais pour chaque troupeau correctement vacciné en 2008 à hauteur de 20 € pour les frais de la première visite d'exploitation du vétérinaire et la vaccination des 13 premiers moutons, chèvres ou cervidés.

Le Fonds paie, pour chaque troupeau dans lequel en 2008 il y a plus de 13 moutons, chèvres ou cervidés correctement vaccinés, une indemnité forfaitaire de 1,50 € par animal à partir du 14<sup>ème</sup> animal.

Les indemnités seront calculées sur base des rapports de vaccination notifiés par les vétérinaires à l'AFSCA.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93

